

Elles sont conservées pendant toute la durée de la présente Licence, puis archivées pendant cinq (5) ans à des fins probatoires

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, Fibois France informe la/le Photographe et l'Architecte/candidat qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de leurs données ou qu'ils peuvent s'opposer au traitement de leurs données par Fibois France et les Interprofessions Régionales concernées (ou en demander la limitation), ou bien encore, qu'ils peuvent définir le sort de leurs données traitées par Fibois France et les Interprofessions Régionales concernées après leur mort. La (le) Photographe et l'Architecte/Candidat sont informés qu'ils peuvent exercer leurs droits auprès du Service juridique de Fibois France par mail à [pncb@fibois-france.fr](mailto:pncb@fibois-france.fr) ou par courrier postal à Fibois France – Service juridique – 24 Rue du Champ de l'Alouette 75013 Paris ; et ce, en justifiant de leur identité par tous moyens. Il est enfin rappelé à la (au) Photographe et à l'Architecte/candidat qu'ils disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**Article 8 – Compétence juridictionnelle – Loi du contrat**

Le présent contrat est soumis tant pour son interprétation que pour son exécution à la loi Française.

En cas de litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat, les Parties décident de privilégier une solution transactionnelle en se rapprochant mutuellement pour effectuer un règlement du différend, si possible à l'amiable. En cas d'échec, les tribunaux compétents de Paris seront saisis.

Fait à « LIEU » *Paris*

Le « DATE » *10/02/2025*

En trois exemplaires originaux,

La/le photographe : « NOM PHOTOGRAPHE »

Signature :



En présence de : « NOM ARCHITECTE/CANDIDAT »

Signature :



Et Fibois France et ses Interprofessions Régionales représentées par : Fibois France